

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-129/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 11/7°L du 7 janvier 1969 à de la Commission permanente de la Chambre des Députés rendant obligatoire l'assurance en matière de circulation des véhicules terrestres à moteur.

n° 69-129/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
22 janvier 1969

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro
10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 11/7°L du 7 janvier 1969 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas rendant obligatoire l'assurance en matière de circulation des véhicules terrestres à moteur.